



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-13

**DECISION N° N 2025-13 DU 05 MAI 2025 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Jean-Michel DALOZ est nommé, à compter du 12 mai 2025, secrétaire général de l'Etablissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 5 mai 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang